

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	13
Présents	09
Pouvoirs	03
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation
02/12/2025

N° 2025-69

Objet : Participation au loyer d'un local de la maison médicale.

Après plusieurs échanges avec Drôme Aménagement Habitat, la communauté des communes Porte de DrômeArdèche et la société interprofessionnelle de soins ambulatoire (SISA). Le Maire propose que la commune prenne à sa charge une partie du loyer du local du rdc d'un montant de 369.89€ pour une durée d'un an à partir du 19/12/25.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Accepte de participer au loyer du local du rdc d'un montant de 369.89€ pour une durée de 1 an à partir du 19/12/2025.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget 2026
- Autorise le Maire à signer, ou à signer électroniquement, toutes les pièces relatives à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits par les conseillers municipaux présents ou représentés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre, le 16 décembre 2025

Le Maire,

Agnès GENTHON



MAIRIE DU GRAND-SERRE
26 (Drôme)
REPUBLIC FRANCAISE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE - 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télerecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr